



Comparaison entre les exigences des référentiels régional et national d'identitovigilance

Décembre 2020

Ce document a pour objet de distinguer les principales différences qui existent entre le *Référentiel national d'identitovigilance* (RNIV), désormais opposable, qui remplace le *Référentiel régional de bonne pratique d'identitovigilance en Nouvelle-Aquitaine*, en termes de pratiques exigibles pour l'identification des usagers.

Référentiel régional NA	RNIV
Traits d'identité stricts	
<p>Données stables d'état civil, vérifiables à partir de documents d'identité officiels, obligatoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom de famille (nom de naissance) - Premier prénom de naissance - Date de naissance - Sexe - Lieu de naissance : <ul style="list-style-type: none"> o département, commune et/ou code postal pour un ressortissant français ; o code PMSI du pays pour un étranger. 	<p>Traits de référence servant à établir l'identité officielle d'une personne physique, sans risque d'erreur.</p> <p>5 traits obligatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom de naissance - Premier prénom de naissance - Date de naissance - Sexe - Code INSEE du lieu de naissance <p>Après récupération de l'identité INS* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la liste des prénoms de naissance - le matricule INS** <p>* <i>Les traits de l'identité INS deviennent les traits stricts de l'identité numérique locale.</i></p> <p>** <i>L'OID, qui accompagne les échanges informatiques du matricule INS, ne fait pas partie des traits stricts.</i></p>
Traits d'identité complémentaires	
<p>Distinction entre 2 types de traits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les traits étendus (éléments d'identification susceptibles de varier dans le temps au gré des actes d'état civil) : <ul style="list-style-type: none"> o Nom d'usage*, o Prénom d'usage*, o Autres prénoms de naissance, o Identifiant local attaché à l'utilisateur (ex : IPP), o NIR personnel ; - les traits complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> o INS-C, o Adresse postale de résidence de l'utilisateur, o Numéros de téléphone, o Adresse courriel de contact, o Coordonnées des personnes en relation (parent, enfant, conjoint, personne de confiance...), o Nom du médecin traitant, o Etc. <p>* <i>Définitions relatives à l'état civil.</i></p>	<p>Plus de distinction entre les types de traits.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom utilisé* - Prénom utilisé* - Adresse postale de résidence de l'utilisateur - Numéros de téléphone - Adresse courriel de contact - Coordonnées de la personne de confiance - Coordonnées de la personne à prévenir - Nom du médecin traitant - Etc. <p>* <i>Définitions sans lien avec l'état civil.</i></p>

Statuts de l'identité numérique	
4 statuts recommandés : - <i>Identité certifiée</i> ; - <i>Identité qualifiée</i> ; - <i>Identité provisoire</i> ; - <i>Identité douteuse</i> .	4 statuts obligatoires : - <i>Identité provisoire</i> ; - <i>Identité récupérée</i> ; - <i>Identité validée</i> ; - <i>Identité qualifiée</i> .
Dispositifs d'identification	
Pour certifier une identité : - Carte nationale d'identité ; - Passeport ; - Titre de séjour ; - Acte de naissance pour les nouveau-nés. Pour qualifier une identité : - Livret de famille pour mineurs sans CNI ; - Extrait d'acte de naissance ; - Permis de conduire ; - Document de demandeur d'asile avec photo ; - Document de circulation pour étranger mineur.	Dispositifs d'identification à haut niveau de preuve* : - Passeport (pour tous les usagers) ; - Carte nationale d'identité (pour les ressortissants de l'Union Européenne) ; - Livret de famille ou extrait d'acte de naissance pour les enfants (accompagné d'un titre de haut niveau de confiance d'un parent) ; - Dispositifs d'identification électroniques répondant à la norme européenne eIDAS. <i>* Ces documents sont les seuls à permettre de valider et/ou qualifier une identité numérique.</i>
Attributs de l'identité numérique	
Non définis.	3 attributs d'usage non obligatoire : - <i>Identité homonyme</i> ; - <i>Identité douteuse</i> ; - <i>Identité fictive</i> .
Discordance entre les documents d'identification	
- Prise en compte du document d'identité ayant le plus fort niveau de confiance. - Si conflits entre documents de même niveau de confiance considérer le plus récent.	Le passeport prime sur tous les autres, quel que soit sa date de validité.
Recherche d'antériorité avant création d'une identité numérique	
- Par la date de naissance. - A affiner si besoin par critères de recherche supplémentaires sur d'autres traits stricts (3 premiers caractères).	- Soit par la date de naissance, complétée si besoin par les 3 premiers caractères du nom ou du prénom ; - soit par le matricule INS, récupéré de façon électronique ou vérifié avec la clé de contrôle.
Création d'une identité numérique	
- Pas d'accents ni de caractère diacritiques. - Utilisation recommandée des tirets et apostrophes, si le système d'information le permet.	- Lettres capitales non accentuées pour les traits stricts et les champs nom et prénom utilisés. - Tirets et apostrophes. à utiliser tels qu'ils apparaissent sur le document d'identité. - Pas de caractère diacritique.
Identifiant national de santé (INS)	
Calcul et enregistrement éventuel de l'INS-C dans les traits complémentaires.	Récupération de l'identité INS pour tous les usagers immatriculés en France à partir du 1 ^{er} janvier 2021.